



Délai de licenciement suite abandon de poste

Par Donhector

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quel est le délai minimum de licenciement lors d'un abandon de poste svp ?

En respectant toutes les procédures obligatoires (mise en demeure, convocation a l'entretien préalable au licenciement et les délais d'envoi des courriers recommandés etc....)

Pour exemple, si je ne me présente pas à mon travail ce jour, et que mon employeur est très pressé de me licencier, a quelle date effective je recevrai mon courrier de licenciement ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Aucun délai, l'employeur n'est en rien obligé de licencier.

Par Donhector

Oui tout a fait.

Mais il s'agit d'un "arrangement" avec mon employeur.

Donc normalement ils sont ok pour le faire très rapidement (mais je suis conscient qu'il y a un risque).

Cependant, j'aimerais être dans les effectifs à une certaine date précise, ce qui me permettrait de toucher mon treizième mois.

Par conséquent, si je souhaite être dans les effectifs à cette date, combien de temps avant je dois faire mon abandon de poste ? (J'aimerais partir très rapidement mais en même temps toucher cette prime)

J'aimerais savoir quels sont les délais minimum que l'employeur doit respecter au vu de la loi dans les différents envois se courrier.

Je ne sais pas si je suis très clair, dites le moi si ce n'est pas le cas